



LE PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE A RÉUNI LES ÉLUS ET ACTEURS DU MASSIF CANTALIEN OUEST

➤ COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 5 avril 2018

Le 3 avril dernier, à Salers, les élus et acteurs socio-économiques du massif cantalien Ouest ont répondu présent à l'invitation du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Objectif de la soirée : faire un bilan à mi-parcours de la charte 2013-2025 et prioriser les actions du Parc pour les 6 années à venir. Accueillie par Jean-Louis Faure, maire de Salers, animée par François Marion, Président du Parc, Philippe Fabre, 1er vice-président, et l'équipe du Parc, cette réunion a permis de recueillir les idées et attentes de chacun. En tout, 6 réunions se tiendront sur le Parc, de la Chaîne des Puys aux Monts du Cantal.

Maintenir le contact avec le territoire

Pour élaborer son nouveau projet de territoire, le syndicat mixte du Parc avait organisé de nombreuses réunions de concertation locale jusqu'en 2012. Aujourd'hui à mi-parcours de cette charte 2013-2025, il a paru essentiel de consulter à nouveau les acteurs locaux. Avec la fusion des communautés de communes, des Régions et de nombreuses mutations budgétaires et réglementaires, le contexte a sensiblement évolué.

Réorienter les actions du Parc

Afin de dresser un bilan à mi-charte et de prioriser ses interventions à 6 ans, le syndicat mixte du parc organise une série de 6 réunions sur l'ensemble du territoire. Elus, acteurs sociaux-économiques et chambres consulaires de chaque région naturelle du Parc sont conviés en mars et avril pour des rencontres de bilan et d'échange. La 1^{ère} des réunions s'est tenue à Marchal et concernait le secteur de l'Artense.

L'agriculture, le tourisme et les paysages remarquables priorisés

A Salers, l'agriculture, le tourisme et les activités de pleine nature ainsi que les grands paysages sont sortis en tête des 10 enjeux actuellement traités sur le Parc.

Valoriser les pratiques agricoles qui préservent et enrichissent l'environnement, favoriser les filières courtes, les ressources et savoir-faire locaux sont des objectifs identifiés pour soutenir **l'économie agricole**.

Concernant **le tourisme**, ce sont le développement de la randonnée et des mobilités douces, ainsi que la promotion d'offres touristiques valorisant les patrimoines qui ont été priorisés.

Pour valoriser les **paysages remarquables**, il s'agit de maintenir lisibles les formes volcaniques, de préserver paysage et biodiversité, de diffuser la fréquentation, de concilier les usages, enfin d'agir en faveur des espèces patrimoniales et les faire connaître au public.

L'accueil et la création d'activités, la sensibilisation et la culture, l'aménagement et la qualité de vie ont été également mentionnés.

Prochaines réunions

Chaîne des Puys : le 6 avril, Orcines (mairie)
Cézallier : le 9 avril, Marcenat (salle polyvalente)
Monts Dore : le 12 avril, Le Mont Dore (mairie)

A l'issue de ces rencontres, un bilan sera présenté aux élus du comité syndical du Parc. Il viendra nourrir l'évaluation réalisée à mi-charte, à partir de fin 2018.



LE PARC EN 3 QUESTIONS-REPONSES

Quel territoire ?

Le Parc des Volcans d'Auvergne s'étend sur 120 km de la Chaîne des Puys au nord, au Monts du Cantal au sud. Il comprend aussi l'Artense, le Cézallier et le massif du Sancy.

A quoi sert un Parc naturel régional ?

Ce territoire est classé Parc naturel régional depuis 1977 car il recèle des patrimoines naturels, paysagers et culturels à la fois remarquables et fragiles. Les acteurs locaux s'engagent à développer le Parc tout en préservant et valorisant ces richesses. Les habitants et nouveaux arrivants, les visiteurs et les générations futures en sont les bénéficiaires.

Que fait le syndicat mixte du Parc ?

Il agit au quotidien, en pilotant des actions en faveur de l'agriculture, des paysages, de l'urbanisme et des énergies, des espaces naturels et du tourisme durable, de l'éducation à l'environnement et de la sensibilisation des habitants. Il anime la mise en œuvre de la charte, avec l'ensemble des signataires : les 147 communes et les intercommunalités, les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, la Région et l'Etat.

Contact technique Isabelle BLANC, directrice du Parc

tél. : 04 73 65 64 03 | iblanc@parcdesvolcans.fr - direction@parcdesvolcans.fr

Contact Presse Anne DASRIAUX, chargée de communication tél. : 04 73 65 64 38 | adasriaux@parcdesvolcans.fr

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Bureaux puydômois Montlosier - 63970 Aydat | Tél. : 04 73 65 64 00 | Fax : 04 73 65 66 78

Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville - 15300 Murat | Tél. : 04 71 20 22 10 | Fax : 04 71 20 23 52
accueil@parcdesvolcans.fr | www.parcdesvolcans.fr